

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 MARS 2023

**Délibération n°2023.03.044.B**

**PLIE 2023 : demande de subvention auprès de la Région Nouvelle  
Aquitaine**

LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Gond-Pontouvre, place de l'Hôtel de ville à Gond-Pontouvre suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 17 mars 2023

**Secrétaire de Séance:** Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **4**

**Membres présents :**

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir :**

Hélène GINGAST à Michel BUISSON, Michaël LAVILLE à Gérard ROY, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER,

**Excusé(s):**

Michel ANDRIEUX, François NEBOUT, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022\_03\_44B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023**

**DÉLIBÉRATION  
N°2023.03.044.B**

Rapporteur : Monsieur BUISSON

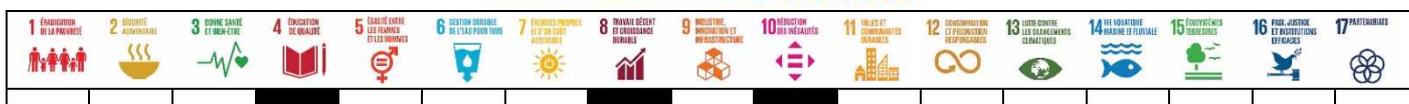
**PLIE 2023 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : EMPLOI POUR TOUS

Enjeux : [30302 -3] PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 4 : Accès aux formations
- ODD 8 : Création d'emploi et travail décent
- ODD10 : Égalité des chances

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'emploi, GrandAngoulême assure la coordination du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). L'objectif du dispositif est de mettre en place des actions d'accompagnement renforcé à destination de demandeurs d'emploi en grande difficulté et de favoriser leur accès à un emploi durable. Ces actions sont cofinancées par l'agglomération et le département de la Charente en sa qualité d'organisme intermédiaire chargé de la gestion des crédits du Fonds social européen (FSE) en Charente. Le protocole d'accord du PLIE est conclu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024.

L'agglomération assure l'animation et la coordination du PLIE sur son territoire et contribue, à ce titre, à l'orientation, la formation et l'emploi des personnes les plus vulnérables en proposant notamment :

- d'informer, conseiller et accompagner les chercheurs d'emploi pour saisir les opportunités de formation et de qualification existantes,
- d'accompagner les entreprises pour les aider à recruter,
- de coordonner les acteurs et les dispositifs locaux favorisant la réussite des parcours d'insertion initiés.

A ce titre, une subvention est sollicitée auprès de la région Nouvelle-Aquitaine afin de développer l'accès à la formation des personnes qui en sont le plus éloignées pour favoriser le retour à l'emploi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022\_03\_44B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

Les dépenses sont constituées des salaires de l'équipe d'animation du PLIE ainsi que des coûts d'accès à la base de données Viesion. Ces dépenses prévisionnelles, établies sur la base de l'année 2022, s'élèvent à 48 660 € pour l'année 2023.

Le financement sollicité auprès de la région Nouvelle-Aquitaine représente 41 % des coûts du projet, soit 19 995 €.

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée, à solliciter une subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du PLIE (animation et coordination) pour l'année 2023.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à déposer le dossier auprès du service instructeur et à signer les conventions et avenants à intervenir.

<b>Pour : 23</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022\_03\_44B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023  
Affichage : 31/03/2023